SYNTHÈSE

LE MÉCANISME DE LA TVA

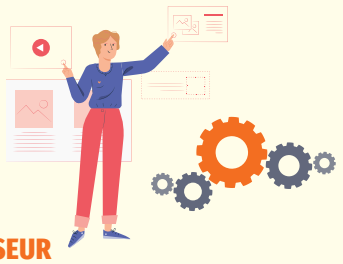

STRUCTURE ASSUJETTIE

FOURNISSEUR

Achat de biens et services pour un montant TTC

→ La STRUCTURE ASSUJETTIE peut récupérer la TVA qu'elle a réglée pour ces achats, on parle de TVA déductible

CLIENT

Vente au client pour un montant TTC

→ La STRUCTURE ASSUJETTIE doit reverser à l'État la TVA qu'elle a perçue sur ses ventes, on parle de TVA collectée

TVA COLLECTÉE – TVA DÉDUCTIBLE = SOLDE

Si positif

TVA à décaisser

Versement à l'État

Si négatif

Crédit de TVA à reporter

Le principal avantage de l'assujetti à la TVA est donc la possibilité de récupérer la TVA sur les dépenses professionnelles surtout pour une structure ayant de nombreuses dépenses (exemple : organisme de formation possédant des plateaux techniques) ou mettant en œuvre des actions nécessitant des matières premières.